

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2023

RELATIVE À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RÉSEAU DE BUS FRANCILIEN
DE LA RATP - (N° 1788)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD41

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer à la première occurrence du mot :

« de »,

les mots :

« d'un »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.